

## PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'APPUI A LA DECENTRALISATION (PAURAD)

(Accord de financement n°5274-BJ du 09 octobre 2013)

### MISSION DE PRODUCTION D'UN DOSSIER D'ARTICLES DE PRESSE ET D'UN FILM DOCUMENTAIRE SUR LES REALISATIONS DU PAURAD

#### AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un crédit (accord de financement n°5274-BJ) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de la « **mission de production d'un dossier d'articles de presse et d'un film documentaire sur les réalisations du PAURAD (LOT MO2029-PAURAD/Film)** » pour laquelle l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA), Maître d'Ouvrage Délégué, doit recruter une agence de communication.

2. Les services pour lesquels le présent avis d'appel à manifestation est lancé (« les Services ») comprennent : i) la production des supports de communication pour la visibilité du PAURAD, ii) la réalisation d'un film documentaire sur les réalisations du PAURAD.

3. La mission sera conduite par une agence de communication disposant des qualifications et expériences avérées en matière de, i) réalisation d'articles de presse en français et en anglais, ii) réalisation de films documentaires pour des institutions internationales, des entreprises publiques ou privées, iii) avoir des expériences dans la rédaction des articles relatifs à la décentralisation.

La mission se déroulera en deux (02) grandes étapes dont la première consacrée à la collecte des données audio-visuelles auprès des bénéficiaires et des structures qui ont mis en œuvre les activités du projet au cours des six dernières années et la seconde phase consacrée au montage, validation et livraison des différents supports de communication au projet. Le délai global prévisionnel de mise en œuvre de la mission est d'un mois.

4. L'AGETUR SA invite à présent les agences de communication éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés devront fournir les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services demandés.

Les critères de classement des consultants sont :

- Expériences générales dans la production d'articles de presse,
- Expériences spécifiques dans la production des contenus audiovisuels, digitales et de presse dans le cadre des projets de développement,
- Expériences spécifiques dans la production des contenus audiovisuels, digitales et de presse dans le cadre des projets du secteur de la décentralisation et la gouvernance locale,

Le Consultant devra fournir toutes les pièces justificatives des expériences similaires qu'il aura citées dans son dossier. La justification pourra être une attestation de bonne exécution du client, un extrait de contrat accompagné des preuves de production, etc.

5. Le consultant intéressé devra soumettre un dossier de candidature complet, rédigé en langue française, sous pli fermé ou par courrier électronique et portant la mention « **mission de production d'un dossier d'articles de presse et d'un film documentaire sur les réalisations du PAURAD (LOT MO2029-PAURAD/Film)** »

6. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « **Qualifications des Consultants (QC)** »
7. Les informations complémentaires relatives à cette mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de services suivantes : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30 (heures locales).
8. Les dossiers de manifestation d'intérêt, doivent parvenir au plus tard le **mardi 17 novembre 2020 à 12 heures locales** à l'adresse suivante :

**Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA)**  
5089, Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport - Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax :  
(229) 21 30 51 30 - Email : [dgagetur@agetur.bj](mailto:dgagetur@agetur.bj) et [mbocove@agetur.bj](mailto:mbocove@agetur.bj)

Cet avis est également disponible sur le site <http://www.agetur.bj>;

Fait à Cotonou, le 03 novembre 2020.

***Le Président Directeur Général de l'AGETUR SA.***